

**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

**2018**

**Revue de Presse n°16 du 14 juin 2018**

Actualités de l'Enseignement Supérieur .....	2
Actualités de l'Enseignement 1 <sup>ère</sup> & 2 <sup>ème</sup> .....	10
Articles thématiques .....	11
Vie étudiante .....	13

**AEFE-SORES**

**RP-SORES-2018-06-14**

## Actualités de l'Enseignement Supérieur

### Actu | Parcoursup

**«Parcoursup : trois lycéens sur quatre ont reçu un « oui »», LE POINT, publié le 06/06/2018.**

[http://www.lepoint.fr/education/parcoursup-trois-lyceens-sur-quatre-ont-recu-un-oui-06-06-2018-2224839\\_3584.php](http://www.lepoint.fr/education/parcoursup-trois-lyceens-sur-quatre-ont-recu-un-oui-06-06-2018-2224839_3584.php)

« Près de trois quarts des inscrits à Parcoursup, la plateforme d'admission aux études supérieures, ont reçu au moins une proposition d'admission, a indiqué mercredi le ministère de l'Enseignement supérieur, une dizaine de jours avant le début des épreuves écrites du baccalauréat. « À ce jour, 607 911 candidats ont au moins reçu une proposition d'admission, soit trois quarts des candidats ayant confirmé au moins un vœu au 31 mars », date de clôture des confirmations de souhaits sur Parcoursup, selon le ministère.

« Chaque jour, la situation de dizaines de milliers de candidats évolue », ajoute-t-il. La ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal avait promis que les deux tiers des inscrits (lycéens de terminale et étudiants en réorientation) auraient une proposition avant les épreuves du bac et elle a souligné mercredi que « cet objectif était largement atteint ». Les listes d'attente sont réactualisées tous les matins, avant le début des cours, pour prendre en compte les désistements des candidats ayant choisi leur filière pour l'année prochaine.

Ce nouveau système, qui évolue au fil de l'eau contrairement à son prédécesseur APB, génère cependant beaucoup d'incertitudes chez les jeunes placés en file d'attente alors qu'ils sont en pleine révision du baccalauréat. APB délivrait ses réponses à trois dates seulement, avec une première vague le 8 juin, une autre le 26 et la dernière à la mi-juillet.

L'an dernier, à la toute fin du mois de juin, 117 000 jeunes étaient encore sur liste d'attente, un nombre abaissé à 87 000 à la mi-juillet, pour quelque 800 000 inscrits, comme cette année. [...] »

**«Parcoursup ouvre la question de la démocratisation des études post-secondaire », LE MONDE, publié le 08/06/2018.**

[https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/06/08/parcoursup-ouvre-la-question-de-la-democratisation-des-etudes-post-secondaire\\_5311564\\_4401467.html](https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/06/08/parcoursup-ouvre-la-question-de-la-democratisation-des-etudes-post-secondaire_5311564_4401467.html)

« Le sociologue Jules Donzelot s'interroge en particulier sur « la capacité du système à satisfaire ou non les aspirations des élèves », un « système » moins démocratique, selon lui, que celui des anglo-saxons.

Tribune. Alors que les réponses aux candidatures des lycéens sont publiées sur Parcoursup, on s'interroge – à juste titre – pour savoir si chacun se voit ou non proposer une place dans une filière correspondant au moins en partie à ses aspirations. Soit la question de la capacité du système à satisfaire ou non les aspirations des élèves.

Mais Parcoursup ne pose-t-il pas aussi la question de la capacité du système à aider les élèves au moment où se forment leurs aspirations, soit bien avant le processus d'admission postbac ? N'y va-t-il pas, en la matière, d'une responsabilité des établissements d'enseignement supérieur, seuls capables d'informer adéquatement les collégiens et les lycéens afin de maximiser leurs chances, une fois engagés dans Parcoursup, d'être acceptés puis de réussir dans les études de leur choix ?

Le succès de Parcoursup dépend aussi de ce qui sera mis en œuvre en termes de sensibilisation aux études supérieures et à leurs débouchés, d'aide à l'orientation, ou encore de tutorat. Des inégalités sociales, de genre, de handicap, de territoire, etc., existent en matière d'aspirations, contre lesquelles il est possible d'agir. D'autres pays se sont lancés dans cette bataille. Certains expérimentent déjà depuis plusieurs décennies des actions visant à diversifier la participation. La plupart convergent vers un continuum d'interventions, de l'école primaire jusqu'à l'accès aux études supérieures, afin de sécuriser par le bas la construction d'aspirations ambitieuses mais aussi réalistes chez tous les élèves.»

**Actu | Parcoursup (suite)**

**«Parcoursup : Terra Nova préconise un retour aux « listes ordonnées de vœux »», SOURCE, publié le 07/06/2018.**

[https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/06/07/parcoursup-terra-nova-preconise-un-retour-aux-listes-ordonnees-de-v-ux\\_5311405\\_4401467.html](https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/06/07/parcoursup-terra-nova-preconise-un-retour-aux-listes-ordonnees-de-v-ux_5311405_4401467.html)

« « Loin d'être un simple outil technique, l'algorithme d'affectation peut être un instrument puissant de politique publique » : c'est ce qu'estime le think tank Terra Nova dans une note publiée mercredi 6 juin. Intitulée « Faut-il sauver les algorithmes d'affectation ? », elle arrive à point nommé alors que la nouvelle procédure d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup, dont les premières réponses sont tombées le 22 mai, fait débat.

Les quatre chercheurs spécialistes des algorithmes Camille Terrier, Julien Combe, Victor Hiller et Olivier Tercieux, qui signent cette note, s'attachent à décrire le fonctionnement, les limites et les pistes d'amélioration de trois algorithmes d'affectation : celui qui préside aux destinées des collégiens vers le lycée (Affelnet) ; celui qui affecte les enseignants français dans les académies ; et, enfin, Parcoursup, qui affecte les candidats à une première année d'études post-bac.

Alors que l'algorithme de la procédure Admission post-bac (APB), en vigueur jusqu'à l'an dernier, s'appuyait sur la hiérarchisation des vœux des candidats pour leur faire, à chacune des trois phases, une seule proposition, la meilleure possible, avec Parcoursup, le ministère a choisi de ne pas demander aux candidats de classer leurs vœux par ordre de préférence. Ils reçoivent ainsi une réponse pour chacun de leurs vœux (dix maximum, auxquels s'ajoutent parfois des sous-vœux), à laquelle ils ont un temps limité pour répondre (sept jours en début de procédure), avec pour règle d'en conserver une seule à la fois, tout en pouvant maintenir des vœux où ils sont en liste d'attente. « Les refus offrent la possibilité au ministère de faire une proposition à des élèves sur liste d'attente n'en ayant pas eu jusqu'ici », rappelle la note.

Or cette séquence de propositions et de rejets individuels, nécessitant « certainement beaucoup de temps » pour que tous les élèves aient une proposition, « pourrait être exécutée quasi instantanément par un algorithme », expliquent les auteurs. Une « inefficacité » relevée dès novembre par d'autres spécialistes des processus d'affectation scolaire.

Afin d'améliorer Parcoursup à l'avenir, et d'accélérer le processus, le think tank recommande d'avoir recours « à un moment de la procédure, à un algorithme centralisé permettant d'affecter l'ensemble des élèves en confrontant une liste ordonnée de vœux qu'ils auraient reportés et leurs classements dans les formations ». Un fonctionnement plus proche, donc, de ce qui existait avec APB : « si l'objectif [de la réforme de l'accès à l'université] était de mettre fin au tirage au sort, laisser les formations universitaires définir leurs prérequis et classer les étudiants n'est en aucune façon incompatible avec l'usage d'un algorithme », selon eux.

En conclusion, les auteurs de l'étude insistent une nouvelle fois « sur la nécessité de recourir à des algorithmes centralisés pour résoudre ces problèmes complexes d'affectation ». Reste à savoir quel algorithme utiliser précisément. A cette fin, ils proposent de mettre sur pied une « nouvelle structure institutionnelle », sur le modèle de l'Agence de biomédecine française, chargée des trois procédures d'affectation étudiées dans la note, concernant les enseignants et les élèves, à l'entrée du secondaire et du supérieur. Cette agence, composée entre autres de statisticiens, aurait pour mission de récolter les données d'affectation des différentes procédures, de conseiller les pouvoirs publics, de « faire tourner l'algorithme », et de le rendre le plus transparent possible pour le public concerné.»

**«Faut-il sauver les algorithmes d'affectation ? Affelnet, affectation des enseignants et Parcoursup», TERRA NOVA, publié le 06/06/2018.**

<http://tnova.fr/notes/faut-il-sauver-les-algorithmes-d-affectation-affelnet-affectation-des-enseignants-et-parcoursup>

« Depuis plusieurs années, l'utilisation des algorithmes comme outils d'aide à la décision tend à se généraliser dans les administrations publiques. Ceci est particulièrement vrai au sein de l'Éducation nationale où les décisions ayant trait à la gestion des ressources humaines ou à l'affectation des élèves aux établissements scolaires mobilisent désormais très largement l'algorithmique. Ces algorithmes d'affectation se retrouvent aujourd'hui au cœur du débat public. Parfois accusés d'être à l'origine de décisions « inhumaines » ou d'être déconnectés de volonté politique, ils sont l'objet de critiques particulièrement virulentes. Terra Nova s'interroge dans cette note, centrée sur trois algorithmes, Affelnet (affectation des élèves de troisième aux lycées), celui concernant la procédure d'affectation des enseignants et Parcoursup, sur l'origine des nombreux dysfonctionnements observés ces dernières années et sur le rôle réel ou supposé joué par les algorithmes dans ceux-ci. Faut-il sauver les algorithmes d'affectations et, si oui, comment ? »

Actu | Parcoursup (suite)

**«Parcoursup : au cœur d'une commission d'accès à l'enseignement supérieur», EDUCPROS, publié le 06/06/2018.**

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-immersion-commission-acces-enseignement-superieur.html>

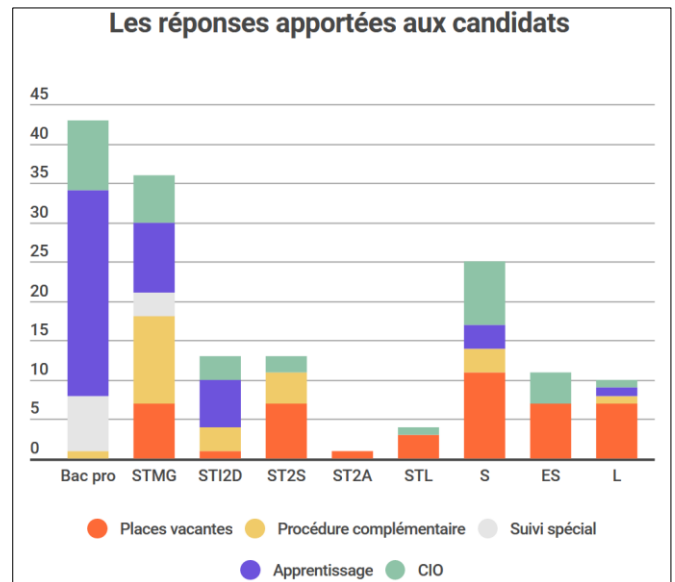
« Une CAES pour réparer la casse ? Dans les académies, les commissions d'accès à l'enseignement supérieur ouvrent une nouvelle page de la procédure Parcoursup. Celle de l'examen des dossiers des candidats laissés sur le carreau faute de n'avoir formulé que des vœux pour intégrer des filières sélectives.

Dans l'académie de Lille, cette nouvelle instance née de la réforme de l'entrée à l'université a déjà proposé une solution aux 310 lycéens ou élèves en réorientation dans cette situation. Mardi 5 [juin] 2018, ses 25 membres rassemblés autour d'une même table dressent le bilan de la première session, dans une des salles de réunion du rectorat.

"Pour certains candidats, nous avons trouvé une solution rapidement. Pour d'autres, ce sera plus compliqué. Aucune situation n'est identique, en conséquence, aucune réponse ne peut l'être", prévient en préambule la rectrice de Lille, Valérie Cabuil, qui préside la réunion. "L'objectif de la CAES n'est pas de faire du chiffre, mais de l'accompagnement individuel", abonde Dominique Lévêque, la cheffe du service académique d'information et d'orientation.»

Dans ces groupes de travail, cinq solutions ont été proposées aux candidats : des places laissées vacantes sur lesquelles il n'y a pas de candidats "en attente", le renvoi en phase complémentaire lorsque l'assurance que des places y seront disponibles est établie, un contrat d'apprentissage, un rendez vous avec le CIO pour revoir son projet d'orientation ou encore un suivi spécialisé.

"Certains élèves ont besoin d'un suivi spécifique. Nous pourrons leur proposer un équivalent d'un 'oui, si' via une place en classe passerelle pour les aider à renforcer leurs compétences et accéder à la filière de leur choix", précise la rectrice.»



**«Boursiers : quand Parcoursup entérine la discrimination sociale», ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES, publié le 11/06/2018.**

<https://www.alternatives-economiques.fr/boursiers-parcoursup-enterine-discrimination-sociale/00085018>

« Dans le nouveau système d'affectation des étudiants Parcoursup, les recteurs doivent fixer un taux minimal de boursiers à respecter par chaque licence de chaque Université. Mais, en la matière, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne.

En région parisienne, par exemple, quand on totalise ces taux par Université, on obtient des écarts très importants entre les universités du centre de Paris comme Paris 3 Sorbonne nouvelle, Paris 2 Panthéon Assas ou encore Sorbonne Université qui peuvent se contenter d'accueillir moins de 7 % de boursiers et celles de la banlieue comme Paris 8 Vincennes, Paris Est Créteil ou Paris 13 Nord qui, elles, doivent impérativement en accueillir au moins 12 %.

Ces écarts sont certes fondés sur les taux constatés parmi les candidats, conformément à ce que stipule l'article 1-V de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE). L'objectif affiché est d'éviter que les candidats boursiers soient éliminés en priorité dans la suite du processus de sélection.

En Sciences politiques à Paris 1 la commission d'admission avait demandé que ce taux minimal de boursiers soit porté de 7 % à 30 %. Mais le rectorat a refusé. Du coup les enseignants ont classé systématiquement un boursier toutes les trois places pour au bout du compte atteindre quand même cet objectif.»



## Actu | Parcoursup (suite)

**«Les raisons du consentement lycéen à Parcoursup», THE CONVERSATION, publié le 10/06/2018.**

<https://theconversation.com/debat-les-raisons-du-consentement-lyceen-a-parcoursup-97941>

*« Pour l'essentiel et à l'exception de quelques établissements, les premiers concernés, les lycéens n'ont pas battu le pavé et repris les fréquents appels à se mobiliser venus de leurs aînés. On sait pourtant que les lycéens ont eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de se mobiliser dans la période récente (on pense par exemple au CPE en 2006 ou même à la loi travail en 2016) ce qui montre qu'ils auraient pu, eux aussi, prendre le chemin du pavé... surtout en ce cinquantenaire de 1968.*

*À quoi attribuer cette atonie des lycéens présentés par les détracteurs de Parcoursup comme les premières victimes de ce nouveau mécanisme d'affectation dans l'enseignement supérieur ?*

*La première hypothèse consiste à considérer que l'ancien système avait montré ses limites. Même si ces cas n'ont pas représenté la majorité (on parle de 5 %), l'application Post Bac avait conduit à des situations dans lesquelles l'accès à certaines formations (STAPS, PACES) résultait de tirages au sort. [...]*

*Les lycéens de 2018 ont assisté à ces scènes désolantes de 2017 (peut-être mise en avant par le jeu médiatique) non sans plaindre ceux qui les précédaient. Et quand un nouveau président et un nouveau ministre leur ont présenté un mécanisme alternatif leur donnant des gages que le hasard n'aurait plus le dernier mot, ils ont sans doute éprouvé un certain soulagement.*

*Peut-être imparfait, le nouveau système évitait l'arbitraire de l'ancien qui ne pouvait ainsi plus apparaître comme un recours. Le repli sur « c'était mieux avant » n'était pas possible. Et cela ne concernait pas seulement les étudiants des filières potentiellement concernées mais tous les autres au nom d'un principe supérieur de mise à distance de l'aléatoire dans les choix essentiels de son existence. Le hasard est bien la négation de l'autonomie dans la construction de son monde, de la liberté de choisir ou du moins du sentiment de pouvoir le faire.*

*Par ailleurs, l'idée de Parcoursup est passée parce que cette nouvelle application a inversé le rapport de force entre les institutions et les lycéens. Les vœux ont été examinés par les institutions qui les ont classés mais le dernier mot a été confié aux lycéens.*

*Bien sûr, ceux qui n'ont pas été retenus ne sont pas les plus intéressés par ce changement mais ce renversement discret de la distribution du pouvoir n'est pas anodin. Les établissements le découvrent maintenant qui dépendent de la prise de décision des lycéens là où ils étaient maîtres du jeu sous APB.*

*Dès lors que les étudiants avaient obtenu une réponse positive à un vœu, ils quittaient le jeu. Les meilleur·e·s élèves ont désormais le pouvoir de choisir et ainsi de remanier ou d'amplifier des hiérarchies établies entre formations.*

*On comprend dès lors l'adhésion des meilleurs élèves à la réforme mais alors pourquoi les moins bons ne sont-ils pas entrés en résistance ?*

*Et c'est sans doute ce sentiment d'un traitement particulier de chacun qui a rendu acceptable cette nouvelle plate-forme. Par-delà les inégalités sociales et la hiérarchisation des élèves, au moins chaque élève n'était plus une boule numérotée dans une machine géante.*

*Ce sentiment est sans doute discutabile là où les candidats étaient nombreux car des destins vont se jouer à des écarts millimétriques mais cela semblera comme une « inégalité juste » pour reprendre l'expression de François Dubet.*

*« Plutôt les inégalités et la prise en compte de chacun que la loterie » semblent dire les lycéens. Et du coup, le jugement de Parcoursup apparaît comme une reconnaissance personnelle pour ceux qui obtiennent leur vœu ou la possibilité de choisir parmi plusieurs. Comment ne pas être sensible à l'accumulation de réponses positives ? À l'inverse, il peut apparaître violent pour ceux qui restent en attente.»*

## Actu | Parcoursup (suite)

**«En liste d'attente sur Parcoursup j'ai été acceptée ! Et j'ai arrêté de stresser...», LE MONDE, publié le 11/06/2018.**

[https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/06/11/en-liste-d-attente-sur-parcoursup-j-ai-ete-acceptee-et-j-ai-arrete-de-stresser\\_5312782\\_4401467.html](https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/06/11/en-liste-d-attente-sur-parcoursup-j-ai-ete-acceptee-et-j-ai-arrete-de-stresser_5312782_4401467.html)

« Gull, 17 ans, Paris, raconte le compte à rebours de l'attente des résultats de Parcoursup. Jusqu'au premier « oui » enfin décroché. « Plus les jours passaient, plus j'angoissais et moins j'avais envie de réviser mon bac ».

[...] Même si mes classements n'étaient pas trop désastreux, j'avais toujours en tête les milliers de personnes devant moi, qui pouvaient à tout moment accepter les quelques places qu'il restait. J'avais énormément de doute et je remettais constamment en question mon avenir, savoir si j'allais pouvoir faire quelque chose que j'aime ou pas.

Le 27 mai, j'ai enfin reçu un vrai « oui ». Une proposition de la part de l'Université de Bobigny Paris XIII. C'est mon 3ème choix. J'ai renoncé aux vœux de mon plan B, toutes les facs de Droit, en pensant à la place que je libérais pour les autres. Et j'ai seulement « maintenu » ceux pour lesquelles je garde encore espoir. Quelques jours plus tard, j'ai eu la chance d'être également acceptée à l'Université Paris V et à Créteil. Celles que je voulais !»

## Actu | PACES

**«Parcoursup, fin du redoublement : la première année de médecine modifiée en Ile-de-France», LE MONDE, publié le XX/XX/2018.**

[https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/06/08/parcoursup-fin-du-redoublement-la-premiere-annee-de-medecine-modifiee-en-ile-de-france\\_5311758\\_4401467.html](https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/06/08/parcoursup-fin-du-redoublement-la-premiere-annee-de-medecine-modifiee-en-ile-de-france_5311758_4401467.html)

« L'accès aux études de médecine constitue un sujet pour le moins sensible. Particulièrement en Ile-de-France, où avait débuté en 2017 la polémique autour de la plate-forme APB (Admission post-bac), quand certains candidats à l'entrée de la première année des études de santé (Paces) s'étaient retrouvés « en attente » en début de procédure, à la suite du tirage au sort.

Si la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur mise en œuvre cette année a supprimé le tirage au sort dans les filières universitaires où les demandes étaient plus nombreuses que les places, d'autres motifs d'inquiétude ont surgi pour les prétendants aux études de santé et leurs familles. Au-delà de l'attente en début de procédure, qui touche l'ensemble des candidats sur Parcoursup, plusieurs nouveautés interviennent.

D'après un arrêté publié au Journal officiel du 31 mai, quatre universités vont expérimenter la fin du redoublement en Paces à la rentrée 2018 : trois établissements parisiens (Sorbonne Université, Paris-V - Descartes et Paris-VII - Diderot), ainsi que l'université de Bretagne occidentale (Brest). Un chiffre moins élevé que prévu : l'université Paris Est-Créteil, annoncée parmi les expérimentatrices en janvier par le ministère, n'en fait finalement pas partie. Angers, qui a mis en place un modèle sans redoublement il y a déjà quatre ans, figure également dans cette liste d'universités.

Ce nouveau modèle intervient dans le cadre des expérimentations dans la filière santé développées depuis 2013, dont l'objectif est de trouver des alternatives à cette première année ultra-sélective, à l'issue de laquelle le couperet du numerus clausus écarte plus de 80 % des candidats aux études de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Les étudiants de cette future Paces adaptée ne pourront plus redoubler à la fin de la première année. Ceux qui auraient la moyenne aux examens, mais sans obtenir le sésame pour suivre l'une des quatre filières soumises au numerus clausus, pourront poursuivre directement dans une deuxième année de licence. Ils auront alors la possibilité de retenter leur chance avec un second concours – via un dispositif « Alter-Paces » – pour rejoindre les professions de santé (30 % des places du numerus clausus seront offertes à ce niveau), tout en validant leur deuxième année de licence. Cela évitera aux étudiants de « perdre » une à deux années en cas d'échec au concours.[...]

Comment vont se répartir les futurs étudiants cette fois-ci ? Les facultés parisiennes vont-elles « aspirer » les meilleurs profils ? Les chances de réussir le concours seront-elles plus élevées dans les facultés moins attractives, ou la concurrence sera moins rude ? Ces questions, pas seulement politiques, sont loin d'être anecdotiques pour les milliers de candidats qui essaient, chaque année, de décrocher le sésame vers ces professions de santé.»

## Actu | CPGE

**«Si les prépas sont un point fort du dispositif, il faut en ouvrir de nouvelles», EDUCPROS, publié le 08/06/2018.**

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/alain-joyeux-aphec-si-prepas-point-fort-dispositif-il-faut-ouvrir-classes.html>

« L'Association des professeurs des classes préparatoires économiques et commerciales organise son congrès annuel à Bordeaux, les vendredi 8 et samedi 9 juin 2018. Parcoursup, réforme du lycée... Avec, en ligne de mire, la possible fusion des filières ECE et ECS et une réduction du vivier de recrutement. Son président, Alain Joyeux répond à EducPros.

- Comment vos collègues envisagent-ils la réforme du lycée ?

L'APHEC a été auditionnée le 24 mai 2018 par le Conseil supérieur des programmes sur les compétences à renforcer au lycée. Les collègues, eux, sont assez partagés. Certains n'attendent pas grand-chose de la réforme, d'autres y voient l'opportunité d'améliorer le lycée, dont ne peut pas dire qu'il fonctionne à merveille – déséquilibre des filières, nombre astronomique d'épreuves au bac...-, tout en veillant à préserver le vivier des classes prépa dans sa diversité.

- En effet, cette réforme va s'accompagner à partir de la rentrée 2019 d'une suppression des filières S, ES et L. Quelle conséquence pour le recrutement des classes préparatoires ?

Cette disposition pose directement, pour les CPGE économiques et commerciales, la question du maintien des filières ECE (option économique) et ECS (option scientifique), qui correspondent à des profils et des parcours d'études bien précis.

L'APHEC est hostile à une fusion ; une filière unique signifierait des candidats plus généralistes, c'est-à-dire moyens en tout et peu attirants pour les écoles de commerce, attachées à la possibilité de capter des étudiants très variés.

Les business schools recherchent ainsi pour leurs masters de finance et les doubles diplômes managers-ingénieurs des étudiants dotés d'un solide bagage en maths. Une fusion de ces deux filières signifierait également une réduction de notre vivier de recrutement.

Même si les filières ECS et ECE sont confirmées, ce qui est indispensable, à moyen terme, il faudra revoir les programmes de nos classes préparatoires, afin de tenir compte de la réforme du lycée.

- Parcoursup bat son plein. Quelles remontées avez-vous du côté des classes préparatoires ?

Contrairement au système APB, les vœux formulés par les candidats dans Parcoursup ne sont pas classés. Les CPGE enregistrent mécaniquement beaucoup plus de demandes que d'habitude, y compris de la part d'élèves qui ne placent par la prépa en tête de leurs choix. Le lycée Joffre de Montpellier, où j'enseigne, reçoit d'ordinaire autour de 890 candidatures pour une classe d'ECS. Cette année, il en a traité 1.483 !

Je n'ai pas encore de visibilité sur l'ensemble des établissements, mais j'ai l'impression que cette augmentation est générale. Il faudra attendre la fin de la procédure pour savoir si cela a eu des conséquences sur le remplissage de nos classes.

Aujourd'hui, certaines CPGE font le plein sans problèmes, d'autres plus difficilement. Soit parce qu'elles sont plusieurs sur le même territoire, soit parce qu'elles sont très près d'une grande ville. À une heure de Paris, une prépa doit convaincre que l'excellence est aussi chez elle.

- Les écoles de haut de tableau ont ouvert des places en plus, au détriment, disent certains, des écoles de bas de tableau. Qu'en pensez-vous ?

L'EM Lyon a ouvert 20 places de plus que l'année dernière, et vendredi dernier, à HEC, Peter Todd a annoncé le passage de 380 à 400 places en 2019. Ce chiffre est un signe très important de soutien à la filière. Nous espérons que d'autres feront de même en 2019.»

Actu | Attractivité

**«Paris, ville la plus attractive de France pour commencer ses études», LE MONDE, publié le 05/06/2018.**

[https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/06/05/paris-ville-la-plus-attractive-pour-commencer-ses-etudes-bien-au-dela-de-ses-capacites-d-accueil\\_5310009\\_4401467.html](https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/06/05/paris-ville-la-plus-attractive-pour-commencer-ses-etudes-bien-au-dela-de-ses-capacites-d-accueil_5310009_4401467.html)

« Dans les trois académies d'Ile-de-France, moins d'élèves obtiennent leur bac qu'ailleurs. Mais lorsqu'ils y sont bacheliers, ils y restent pour poursuivre leurs études. Paris, Créteil et Versailles (19 % des néobacheliers) forment un écosystème à part en France, relève une note de l'Insee Ile-de-France, publiée mardi 5 juin. Un écosystème hétérogène, les trois académies ayant chacune des caractéristiques bien distinctes.[...]

Au niveau national, l'académie de Paris est celle qui accueille le plus grand nombre de néobacheliers en provenance d'autres académies (21 300). En effet, « 65 néobacheliers sur 100 entamant leurs études supérieures dans la capitale ont passé le baccalauréat dans une autre académie, dont plus de 80 % dans les académies de Créteil et Versailles », détaille l'Insee.

Paris est ainsi l'académie la plus recherchée (41 000 premiers vœux émanant de bacheliers d'autres académies), « bien au-delà de ses capacités d'accueil », précise encore l'étude. Créteil et Versailles, quant à elles, accueillent chacune environ 5 800 néobacheliers d'autres académies, dont une majorité en provenance d'Ile-de-France.

Parmi les filières sélectives (écoles spécialisées, CPGE, IUT et STS), les contraintes de capacités d'accueil en région parisienne concernaient prioritairement les IUT services (9,8 % des néobacheliers franciliens contre 9,6 % au niveau national) : 2,7 premiers vœux ont été formulés dans APB pour 1'inscription réalisée. Un ratio égal à 1,9 au niveau national.»

Actu | Écoles d'ingénieurs

**«Les écoles d'ingénieurs postbac privées plébiscitées par les bacheliers», EDUCPROS, publié le 05/06/2018.**

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/ecoles-ingenieurs-postbac-privées-plebiscitees-bacheliers.html>

« C'est l'un des chiffres les plus forts du panorama dévoilé par la Cdefi lors de son colloque annuel national, vendredi 1er juin 2018. Toutes filières confondues, 57 % des bacheliers intégrant une école d'ingénieurs choisissent un établissement privé. Un chiffre qui monte même à 65 % pour les bacheliers STI2D et à 69 % pour les filières ES.

Ces données, qui portent sur le recrutement des écoles d'ingénieurs, mais aussi sur les effectifs, l'international et l'apprentissage au sein des établissements, sont issues de la campagne 2017 des données certifiées Cdefi et CTI, notamment utilisées par l'Etudiant pour le palmarès des écoles d'ingénieurs. 164 établissements ont répondu à la Cdefi sur ce portail. EducPros a synthétisé ces réponses en infographies.

»

Le recrutement des écoles d'ingénieurs postbac



14.000

C'est le nombre de bacheliers recrutés en 2017.



93 %

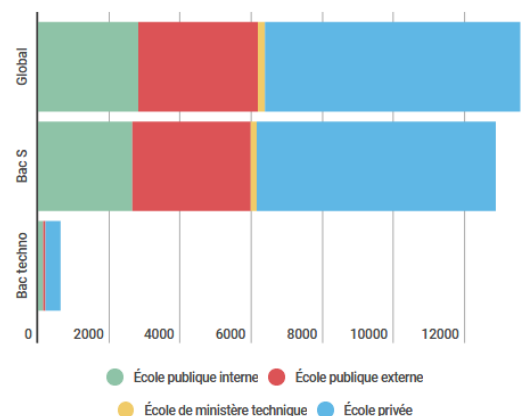
Parmi eux, 93 % sont des bacheliers S.



52 %

des bacheliers recrutés en école d'ingénieurs le sont dans un établissement privé.

Dans quel type d'école d'ingénieurs vont les bacheliers recrutés ?





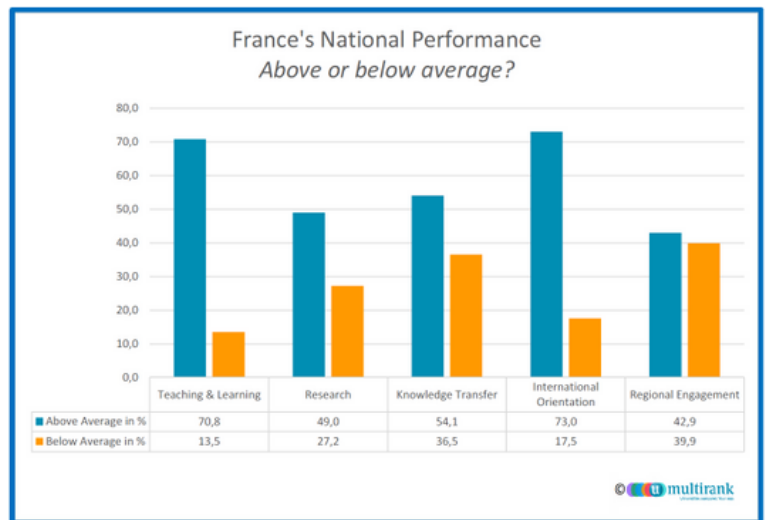
Actu | Classements

«Le classement U-Multirank 2018 distingue les universités françaises au 3e rang mondial», LE MONDE, publié le 05/06/2018.

[https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/06/05/le-classement-u-multirank-2018-distingue-les-universites-francaises-au-3e-rang-mondial\\_5310142\\_4401467.html](https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/06/05/le-classement-u-multirank-2018-distingue-les-universites-francaises-au-3e-rang-mondial_5310142_4401467.html)

« L'édition 2018 du classement multicritères de U-Multirank, dévoilé mardi 5 juin, fait la part belle aux universités européennes, et parmi elles, françaises. La France est en effet le 3e pays, le mieux représenté dans les « top 25 » dressés par ce palmarès selon neuf critères, concernant la recherche, l'enseignement et apprentissage, l'orientation internationale, l'engagement régional et le transfert de connaissances. Avec 8 % des écoles et universités ainsi distinguées, l'Hexagone se classe derrière les Etats-Unis (18 %) et le Royaume-Uni (13 %). Et si l'on raisonne en termes d'aires géographiques, l'Europe est la mieux représentée (56 %), devant l'Asie (21,7 %) et l'Amérique du Nord (18,6 %).

70 % des établissements d'enseignement supérieur français pris en compte se situent au-dessus de la moyenne internationale dans le domaine de l'enseignement et apprentissage et de l'orientation internationale, note aussi ce palmarès. Le graphique ci-dessous montre que sur chaque domaine, ils font mieux que la moyenne des 1 600 établissements du monde entier pris en compte.»



«Comment les classements mondiaux des universités changent l'enseignement supérieur», LE NOUVEL ÉCONOMISTE, publié le 28/05/2018.

<https://www.lenouveleconomiste.fr/comment-les-classements-mondiaux-des-universites-changent-lenseignement-superieur-63533/>

« Les gens adorent les classements, qu'il s'agisse de la richesse, de la beauté, de la célébrité ou des établissements d'enseignement supérieur. Les classements universitaires n'alimentent pas seulement les pulsions de compétition de l'humanité. Ils sont également une source importante d'informations au sujet d'un bien pour lequel les gens dépensent énormément de temps et d'argent, et sur lequel peu d'autres informations sont disponibles. D'où l'existence de tableaux de classement nationaux, comme le classement des universités américaines par US News & World Report. Mais la création de classements mondiaux – il y en a maintenant une vingtaine, avec le classement de Shanghai, le Times Higher Education (THE) et le QS World University Rankings qui sont les plus importants – a porté la concurrence à un autre niveau. Ces classements ont dressé les uns contre les autres non seulement les universités, mais aussi les gouvernements. [...]

La compétition pour gagner des places dans les classements a eu plusieurs effets. Derrière l'Amérique et l'Europe de l'Ouest – l'Amérique a trois des cinq premières places du THE et la Grande-Bretagne deux cette année – le rapport de force change. La montée en puissance de la Chine est le changement le plus évident. Elle compte 45 universités dans le top 500 du classement de Shanghai et est aujourd'hui le seul pays en dehors de la Grande-Bretagne ou de l'Amérique à avoir deux universités dans le top 30 du THE. Le Japon, lui, s'en sort mal : son institution la mieux classée, l'université de Tokyo, est 48e dans le classement THE. Tandis que l'Amérique latine et l'Europe de l'Est se traînent derrière. [...]

La course au classement se voit donc ironiquement contrariée. Poussée en partie par des pulsions nationalistes, elle a favorisé la croissance d'une communauté qui ne connaît pas de frontières. Les critiques ont raison de dire que les gouvernements et les universités sont trop obsédés par les classements. Pourtant, le monde profite de la croissance des groupes de chercheurs composés de membres venant de plusieurs pays.»

## Actualités de l'Enseignement 1<sup>ère</sup> & 2<sup>ème</sup>

### Actu | Baccalauréat

**« Quand le bac était un « grand oral »... », THE CONVERSATION, publié le 05/06/2018.**

<https://theconversation.com/quand-le-bac-etait-un-grand-oral-97335>

« C'est Napoléon Ier qui, en 1808, institue le baccalauréat tel que nous le connaissons. Avec une différence de taille par rapport à son organisation actuelle : à l'époque, l'évaluation des candidats repose sur une seule épreuve, un grand oral.

Pendant une demi-heure au moins, trois quarts d'heure au plus, les candidats sont interrogés sur « tout ce que l'on enseigne dans les hautes classes des lycées » (soit les deux dernières années du secondaire). Mais le baccalauréat est d'emblée conçu comme le premier palier de l'enseignement supérieur. « Les grades dans chaque faculté sont au nombre de trois : le baccalauréat, la licence, le doctorat », stipule en effet le décret impérial du 17 mars 1808. D'ailleurs, l'université intervient dans l'évaluation des candidats : le statut du 16 février 1810 précise qu'il doit y avoir au moins un professeur de faculté parmi les trois examinateurs requis – les autres pouvant être choisis au sein du corps des proviseurs et de leurs adjoints, les « censeurs ».

Le jury apprécie la qualité des réponses à l'aide de boules de différentes couleurs : le rouge signifie que l'examineur se prononce pour l'admission, le blanc marque l'abstention et le noir un avis défavorable. Le nombre de candidats augmente assez vite. Si l'on compte 33 lauréats en 1809 – première session effective du baccalauréat, ce nombre passe à 666 l'année suivante puis à 1 026 en 1811. On atteint les 2 000 en 1816, les 3 000 en 1843, les 4 000 en 1850, les 5 000 en 1861 (date à laquelle la première bachelière, Julie-Victoire Daubié, est reçue). [...]»

## Articles thématiques

### Actu | Insertion professionnelle

«**Le déclassement progresse chez les jeunes diplômés**», **ALTERNATIVES ECONOMIQUES**, publié le **01/06/2018**.

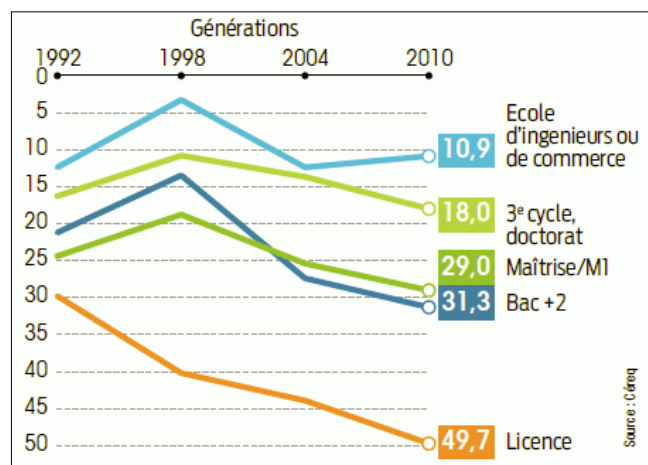
<https://www.alternatives-economiques.fr/declassement-progresse-chez-jeunes-diplomes/00084856>

« C'est une cause désormais entendue : il est de plus en plus difficile pour les jeunes sortant de formation de trouver un emploi à la hauteur des compétences qu'ils ont acquises. Mais combien de jeunes sont effectivement touchés par ce déclassement ? Et comment le phénomène a-t-il évolué au cours des vingt dernières années ? Les économistes Vanessa di Paola et Stéphanie Moullet, qui ont tenté de le mesurer, rappellent la difficulté d'une telle évaluation. [...]

Appliquant cette table de correspondances aux générations 1998, 2004 et 2010, Vanessa di Paola et Stéphanie Moullet montrent que la progression du déclassement est "manifeste" : cinq ans après la sortie d'études, 17 % de la génération 2010 sont déclassés, contre 11 % pour la génération 1992. Ayant bénéficié d'un contexte économique favorable, la génération 1998 est la seule pour laquelle ce taux passe sous les 10 %.

Evolution du déclassement à l'emploi à cinq ans des jeunes diplômés, selon la génération de sortie des études et le niveau de formation, en %

Lecture : cinq ans après la fin de leurs études, 43,9 % des titulaires d'une licence obtenue en 2004 étaient déclassés.



Cette progression est inégale selon le niveau de diplôme et, parmi les jeunes passés par l'enseignement supérieur, particulièrement affirmée pour les titulaires d'un bac +2 et surtout d'une licence. Chez ces derniers, le taux de déclassement frôle les 50 %, tandis que les diplômés de 3<sup>e</sup> cycle continuent de jouer un rôle relativement protecteur (voir graphique). "Ces résultats tiennent à une montée de l'offre de diplômés plus rapide que la demande d'emplois qualifiés", selon les deux économistes, phénomène accentué par l'importance du chômage sur la période étudiée.

Reste à savoir si ce déclassement, mesuré cinq ans après la sortie des études, marque la suite de la carrière ou n'est qu'une étape transitoire avant l'accès à un emploi plus conforme aux qualifications.»

## Actu | Égalité filles - garçons

### «Le combat contre les violences sexistes commence dès l'école primaire», LA LETTRE DE L'ÉDUCATION, publié le 04/06/2018.

<https://www.lalettredeleducation.fr/-957-no957-.html>

« La prévention des violences sexistes, comme celle de toutes les formes de violence, ne procède pas de la génération spontanée. Elle exige un engagement clair et constant des pouvoirs publics, des comportements professionnels maîtrisés, des équipes unies et bien formées [...] »

Les statistiques obtenues montrent d'abord l'ampleur du phénomène et le fait que la violence sexiste -la définition incluant ici les agressions verbales- est difficilement séparable de la violence tout court. Elles montrent aussi des réalités parfois contre-intuitives : les violences spécifiquement sexuelles ou sexistes diminuent en fréquence lorsqu'on s'élève du primaire vers le collège et du collège au lycée et ne touchent pas toujours plus les filles que les garçons. Ainsi, pour ne retenir que quelques chiffres, 20% des écolières et 18,4% des écoliers disent avoir déjà été « regardés » dans les toilettes. Mais le « déshabillage forcé » touche 14,2% de garçons contre 10,3% de filles. Pour ce qui est des baisers contraints, les fillettes en font davantage le récit (18,1%, contre 14,9% des garçons. Au collège, 8,7% des collégiennes et 8,5% des collégiens déclarent avoir dû embrasser quelqu'un contre leur gré. Au lycée, 5,1% des garçons, contre 2,2% des filles, ont connu une tentative de retrait de vêtements et 6,6% des lycéens, filles comme garçons, évoquent le voyeurisme subi.

Sans surprise, les stratégies de prévention suggérées par l'étude ne sont pas très différentes de celles préconisées depuis longtemps contre le harcèlement. L'une passe par un engagement clair des pouvoirs publics -les auteurs déplorent l'abandon en 2014, « par manque de courage politique », des ABCD de l'égalité. Ils préconisent des actions précoces à l'école primaire, car « la recherche montre que les plus jeunes élèves acquièrent beaucoup plus que les plus âgés une connaissance précise de la manière de refuser les violences sexuelles ». Même si « cela nécessite une action répétitive ». La coéducation avec les familles, le partenariat avec les professionnels et les associations sont aussi « des conditions essentielles », mais « insuffisamment réalisées » dans le fonctionnement vertical de la société française. L'étude fait aussi l'éloge des actions « modestes, volontaristes », qui « doivent concerner l'ensemble d'une équipe », car « c'est de la qualité des équipes éducatives que dépend la réussite de la prévention ». Une façon de reprendre « le combat de Sisyphe poussant sa pierre », admettent les auteurs.»

### «École: les violences sexistes touchent aussi les garçons», L'EXPRESS, publié le 04/06/2018.

[https://www.lexpress.fr/education/ecole-les-violences-sexistes-touchent-aussi-les-garcons\\_2014263.html](https://www.lexpress.fr/education/ecole-les-violences-sexistes-touchent-aussi-les-garcons_2014263.html)

« Sept questions ont été posées aux lycéens concernant les insultes sexistes, SMS et MMS intimes... 10% des lycéens, filles comme garçons, ont entendu des insultes contre les lesbiennes. 13,8% des filles et 21,1% des garçons, des insultes contre les gays. 5,1% des garçons, contre 2,2% des filles, ont connu une tentative de déshabillage. 6,6 % des lycéens, filles comme garçons, évoquent le voyeurisme. 2,2% des filles et 5% des garçons ont été concernés par des photos ou de vidéos intimes.

"Ce sont des garçons jugés 'non conformes' au modèle viril par leurs pairs (...) Des agresseurs qui refusent le féminin ou des qualités supposées féminines. Ces derniers vont par exemple, s'en prendre aux 'bons élèves' au collège et au lycée qui sont moqués car ils sont très calmes en classe ou à ceux qui sont plus petits ou fragiles physiquement. Ces derniers vont subir la domination de leurs camarades qui vont construire leur virilité en tapant sur l'autre." explique Eric Debarbieux à 20 minutes. Pour lui, le "viriliste" a besoin de dominer.

Le Monde rapporte le témoignage d'un jeune lycéen, victime de violences sexistes. "En première, j'étais en atelier. Je demande pour aller aux toilettes et constate que je suis suivi par des gars de ma classe. L'un d'eux me saisit et me plaque au sol pendant qu'un autre éteint la lumière, je sens alors un autre me claquer son sexe contre mon visage. Après ça, je suis resté tétanisé (...). Humilié, je n'ai rien dit de peur d'être jugé".

Autant d'oppressions "virilistes" qui conduisent à la construction d'un modèle de "mâle alpha" souligne le rapport. »



## Vie étudiante

### Actu | CVEC - Contribution vie étudiante et de campus

«**Débat : La double vie de l'étudiant**», **THE CONVERSATION**, publié le 04/06/2018.

<https://theconversation.com/debat-la-double-vie-de-letudiant-97727>

*« Si l'on cherche un terrain où le changement de Président et de majorité présidentielle aurait induit une rupture avec les politiques antérieures, ce n'est pas, malgré le tohu-bohu autour de Parcoursup, du côté de l'enseignement supérieur qu'il faut espérer le trouver. De réformes en réformettes, on poursuit dans la voie d'une mutation opaque qui fait perdre à l'université une part essentielle de son ambition universelle et humaniste : la voici encore plus réduite à l'horizon exclusif et étroit de la formation professionnelle.*

*Mais ce qui nous retiendra ici, plus que cette question de Parcoursup qui a fait couler beaucoup d'encre, c'est un autre aspect de la loi ORE, passé totalement inaperçu, qui concerne les conditions de vie étudiante. Il y a d'abord l'exécution d'une promesse électorale : la suppression du régime spécial de sécurité sociale. À partir de la rentrée de 2018, les nouveaux étudiants seront rattachés au régime général (les anciens devront patienter encore un an). La suppression de la cotisation représente un sensible allègement des frais payés au moment de l'inscription (217 euros en 2017). [...]*

*Étrange résurgence. Il s'agit donc de percevoir un supplément aux droits d'inscription fixé au départ à 90 euros, le choc étant atténué par la suppression de la cotisation sociale. Or plusieurs universités dans les années 1990, pour faire face à leurs missions, particulièrement en matière sportive et culturelle, prélevaient des « droits spécifiques » qui leur permettaient de financer les services correspondants. C'est donc le CROUS qui effectuera la répartition de la nouvelle contribution, selon un barème qui sera établi par décret. Le choix de cet opérateur, derrière son apparence purement technique, n'est ni neutre ni innocent. Le CROUS ne sera pas seulement un opérateur collecteur et redistributeur : il est formellement habilité à conserver une partie de la manne collectée en sus de ses ressources propres. Ce qui revient à lui faire partager les missions des universités d'une manière concurrentielle : car, au fil des années, les établissements d'enseignement supérieur ont développé leurs propres outils tant en matière de santé qu'en matière culturelle et sportive. Parallèlement, les CROUS ont fait de même. Comment traiter la question des doublets ? Quelle efficacité peut avoir une clé de répartition décidée par décret, alors même que sur le terrain, les initiatives des établissements et donc leurs besoins diffèrent d'un site à l'autre ? [...]*

*Dans cette perspective, la création d'une contribution spécifique, telle qu'instituée par la loi ORE, est évidemment une bonne nouvelle. Mais sa perception par les CROUS est un contresens funeste et coûteux, qui confie une part essentielle de toute formation « équilibrée et complète » à des établissements n'ayant aucune compétence en matière éducative.*

*Cela au mépris de la nécessaire articulation de l'action artistique et culturelle avec la transmission du savoir, et au risque de réduire le périmètre de la culture à l'animation amateur de la vie étudiante. La seule manière d'empêcher cette dérive, d'éviter les doublets et les concurrences stériles, serait d'enfin intégrer les CROUS aux établissements universitaires. Mais à l'évidence, cette évidence dérange...»*